

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	29
Date de la convocation		
20/06/2024		
Date d'affichage		
14/06/2024		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du jeudi 20 juin 2024 (20h)
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt quatre
et le vingt juin à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul, CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc , ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), , REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à Charles BRUN (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à Romain COQUARD (St Just la Pendue), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à Jean-Paul CAPITAN (Cordelle)

Absente : BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Délibération : 2024-043bis-CC

OBJET : Approbation de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie (CTEAC) « Terre Buissonnière » pour la période 2024-2027

Annule et remplace la délibération n°2024-043-CC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240620-2024-043bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2024-043bis-CC

OBJET : Approbation de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie (CTEAC) « Terre Buissonnière » pour la période 2024-2027

Vu la délibération 2023-094-CC du Conseil communautaire de la CoPLER du 9 novembre 2023 approuvant la convention de partenariat avec la CCPU et la CCVAI pour le portage et la coordination du renouvellement de la CTEAC par la CoPLER,

Vu la délibération 2022/065 du Conseil communautaire de la CCPU du 27 octobre 2022 approuvant le renouvellement de la convention EAC Terre buissonnière sous la coordination de la CoPLER,

Vu la délibération DE2023_0911_14 du Conseil communautaire de la CCVAI du 3 novembre 2023 approuvant le renouvellement de la convention EAC Terre buissonnière sous la coordination de la CoPLER,

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le Ministère de la culture (DRAC) passe des conventions pluriannuelles avec des territoires ruraux afin de soutenir le développement de l'accès aux arts et à la culture pour tous et tout au long de la vie. Ce contrat permet de financer des résidences d'artistes sur le territoire afin de développer des actions culturelles en direction des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles.

Après une précédente convention signée pour la période 2018/2020 puis prorogée jusqu'en 2021 avec la CoPLER, la CCVAI et la CCPU dans but de développer des projets culturels sur le périmètre des 3 communautés de communes signataires, regroupées sous le nom de « Terre buissonnière », les 3 EPCI partenaires ont validé fin 2023 le principe de reconduire une CTEAC pour la période 2024-2027, sous la coordination et le portage de la CoPLER.

Un travail d'élaboration d'un nouveau projet pour la période 2024-2027 a depuis été conduit en concertation avec nos partenaires.

Le projet est aujourd'hui élaboré pour la période 2024-2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240620-2024-043bis-CC-DE

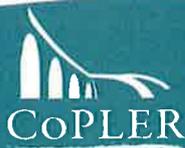
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2024-043bis-CC

OBJET : Approbation de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie (CTEAC) « Terre Buissonnière » pour la période 2024-2027

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver la nouvelle CTEAC qui sera cosignée par les 3 EPCI et nos partenaires financeurs et/ou opérationnels (la Préfecture de Région pour la DRAC, différents services de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département et la CAF) et coordonnée par la CoPLER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- APPROUVE la signature d'une nouvelle CTEAC proposée pour la période 2024/27 sur le périmètre de la CoPLER, la CCPU et la CCVAI, sous la coordination de la CoPLER,
- AUTORISE le Président à élaborer et signer la nouvelle CTEAC 2024/27 selon les modalités susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 20/06/2024

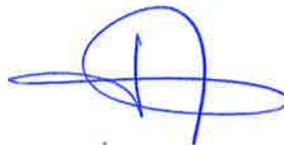
Le secrétaire de séance,



Vincent GRIVOT



Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240620-2024-043bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

